



## Compte-Rendu du Conseil Municipal du 22 janvier 2016

Secrétaire de séance : Nathalie DURANTON

Nombre de conseillers présents : 10 (F. Cluzeau – absent)

Approbation du compte-rendu de la réunion du 04/12/2015 à l'unanimité et signature des dossiers de séance du 23/10 et 04/12/2015.

### ➤ Décisions du Maire

- Décision n°2015-02 : 1 500 € TTC AVI LACHAUD – rampe escalier et main courante dans le cadre du PAB
- Décision n°2015-03 : 10 920 € TTC COLAS SUD-OUEST – avenant aménagement PAB

### ➤ Point sur les travaux

- Fenêtres Salle Patrick CHEYROUX : Les stores de BACHES 19 seront posés d'ici fin février. L'entreprise C2M Alu qui a réalisé les travaux de menuiserie alu présente un devis de 5 600 € TTC pour remplacer le vitrage fixe par des ouvertures pour faire circuler l'air dans la salle. Il est prévu faire le point avec l'architecte Gallon – concepteur du projet, sur le problème de la température intérieure avant d'envisager des aménagements complémentaires.
- Nouveaux parkings : rencontre architecte sur place pour nouvel avis sur emplacements et matériaux de réalisation (murs gabion). Le coût est à chiffrer et l'avis de l'ABF à solliciter aussi.
- Transformateur électrique dans le bourg : réunion ce jour pour définir l'emplacement dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux. L'ABF ainsi que le conseil sont favorables à une implantation en bas du bourg, sur le chemin rural en contrebas de la route départementale, alors que le Syndicat et EDF privilégient un emplacement au niveau du cimetière pour réduire les distances.
- Place janvier : le dossier préparé par l'architecte Favaron attend le passage en commission des sites, dont la date n'est pas encore connue.

### ➤ Ouverture d'un poste de rédacteur territorial

Monsieur le Maire explique au conseil que la secrétaire de mairie a été reçue au concours interrégional de rédacteur territorial en décembre dernier. Cette réussite lui permet de postuler à un poste de rédacteur pendant une période de 3 ans.

Il rappelle au conseil réuni que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 11 décembre 2009, le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi de rédacteur, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires, ce que le conseil accepte à l'unanimité.

## ➤ Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

M. Jean-Louis Monteil, adjoint en charge de l'urbanisme, explique au conseil que la Sous-Préfecture relance la commune sur son adhésion au Syndicat Mixte de Gestion du Site Classé de la Butte de Turenne. Toutes les communes concernées ont délibéré sauf Ligneyrac qui a fait savoir sa volonté de voir diminuer les contraintes liées à l'urbanisme sur son territoire avant de s'engager dans le site classé et attend un soutien des services de l'état dans cette démarche. Actuellement, l'AVAP qui régit l'ensemble du territoire communal est plus contraignante que le site classé.

La complexité de la démarche tient aux compétences exercées par la commune et par l'intercommunalité. La chronologie de la démarche serait en premier de participer à la révision du cahier de gestion du site classé pour ensuite réviser l'AVAP, et enfin participer à l'élaboration du PLUI.

La législation en matière d'urbanisme et de patrimoine étant en cours d'évolution, il est nécessaire de maintenir une veille juridique avant de prendre une décision.

## ➤ Informations et Questions diverses

- Repas des Aînés : les invitations seront envoyées mi-février pour repas le 13 mars.
- Réunion des commissions : réunion des commissions Vie Associative et Communication prévue le 04/02 pour présentation futur site internet avant mise en ligne
- Guide Pratique Communauté de Communes des Villages du Midi Corrézien : mis à disposition des habitants lors de la cérémonie des vœux prévue dimanche 24/01 et ensuite disponible en mairie.
- Aides à l'habitat du Département : guichet dédié pour simplifier les démarches des particuliers.

Séance levée à 23 heures.